



RAPPORT D'ACTIVITES 2024-2025

Table des matières

I. LES INSTANCES (GROUPES DE TRAVAIL COMITES DE COORDINATION, BUREAUX ET ASSEMBLEES PLENIERES ...)	3
1. Les groupes de travail.....	3
2. Les Comités de coordination.....	4
3. Les Bureaux.....	4
4. Les Assemblées Plénières.....	5
II.L'AIDE A LA DECISION	7
1. Les avis.....	7
2. La participation aux commissions et comités.....	12
3. Les événements.....	13
III. UN ENGAGEMENT AU-DELA DU TERRITOIRE	15
1. La CNCD (Coordination Nationale des Conseils de Développement).....	15
2. La CRCDD (Coordination régionale des Conseils de Développement).....	16

EDITO

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'activité qui vous est présenté couvre les années 2024 et 2025. Il illustre l'engagement de votre Conseil de Développement à se tenir à vos côtés, en vous offrant des analyses et des pistes de réflexion complémentaires aux vôtres, afin de nourrir et d'éclairer vos prises de décision.

Nous rappelons que son rôle est d'associer les acteurs locaux (entreprises, institutions, citoyens, associations) pour débattre et déterminer des préconisations sur le projet d'agglomération décliné dans ses compétences prospectives.

Il élabore des Avis, soit sur saisine, soit sur auto saisine et les soumet à votre appréciation et celle de vos services. Il participe également à plusieurs comités, commissions et ateliers à vos côtés pour réfléchir sur les projets communautaires.

Au-delà de ses travaux internes, il organise, seul ou en partenariat avec le Conseil de Développement de la ville d'Antibes Juan-les-Pins, des événements de terrain, forums et colloques qui contribuent à tisser du lien entre la population et les pouvoirs publics ainsi qu'à faire émerger des propositions pour le territoire.

A l'heure où les instances de démocratie participative sont la cible de réformes contestables, la réalité du terrain montre à quel point celles-ci, installées dans le paysage institutionnel, concourent à l'expression de la démocratie.

Fort de plus de vingt années d'engagement et de travail auprès des élus et de la population au bénéfice des citoyens, votre Conseil de Développement est un outil précieux à votre disposition. Il vous appartient de le solliciter, de le saisir tout au long du processus de définition, de réalisation et d'évaluation de l'action publique.

Bernard TOMASINI

Préfet de Région Honoraire
Président du Conseil de Développement
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Conseiller CESER Région Sud PACA



Jean-François CARRASCO

Vice-Président délégué à Cap Azur
Président suppléant



RAPPEL DES TEXTES

Créées par la **Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADDT)** il y a plus de vingt ans, ces instances ont fait l'objet de plusieurs ajustements législatifs et notamment :

- **La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République**, dite loi NOTRe. Cette loi a voulu renforcer le rôle des CDD et déterminer un cadre légal (elle complète la loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) pour la métropole du Grand Paris et les Pôles d'équilibres territoriaux. Cette loi apporte notamment les précisions sur la composition du Conseil en termes de parité et d'équilibre générationnel.
- **La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et ses articles L5211-10-1 et Article L5211-11-2**. La loi les rend facultatifs pour les EPCI dont la taille est inférieure à 50 000 habitants. Elle introduit l'obligation d'un débat sur les modalités de consultation des CDD et d'association de la population. Conformément à cette loi, un cadre de coopération entre la CASA et le CDD a été

A noter : En juin 2025, à l'occasion de la loi visant à sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adopter les normes aux territoires, un amendement sénatorial rendant facultatif les CDD avait été approuvé. Les CDD se sont opposés à cette perspective. Ils restent vigilants sur une nouvelle inscription de ce point à l'ordre du jour des travaux parlementaires.

I. LES INSTANCES (GROUPES DE TRAVAIL COMITES DE COORDINATION, BUREAUX ET ASSEMBLEES PLENIERES ...)

1. Les groupes de travail

Le Conseil de Développement s'organise en groupes thématiques, chacun correspondant aux axes majeurs du Projet d'Agglomération. Jusqu'en 2024, quatre groupes étaient constitués :

- **Groupe "Économie et Emploi"**
- **Groupe "Transports et Déplacements"**
- **Groupe "Patrimoine et Environnement"**
- **Groupe "Aménagement du Territoire et Politique de la Ville"**
Il se compose également :
 - **D'un collège de personnes qualifiées**
 - **De personnes invitées en fonction des thématiques abordées**

En 2025, un **groupe expérimental dédié à la jeunesse** a été mis en place. Il a également repris la thématique de la **Politique de la Ville**.

Les membres de ces groupes se réunissent pour examiner les dossiers qui leur sont soumis ou qu'ils choisissent de traiter et assurent la préparation des rapports et Avis relevant de leur champ de compétence.

Depuis deux ans, les réunions des groupes sont moins fréquentes car l'organisation privilégie les réunions transversales, favorisant une approche collaborative entre les différentes thématiques et une participation élargie sur des sujets communs.

2. Les Comités de coordination

Le Comité de coordination a été créé lors du renouvellement de 2020 à l'occasion de l'établissement d'un Cadre de coopération entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le Conseil de Développement. Il est composé de l' élu délégué au CDD qui le préside, et du Président du CDD. Il peut être élargi à tous les élus, Vice-Présidents du CDD, et techniciens en cas de besoin.

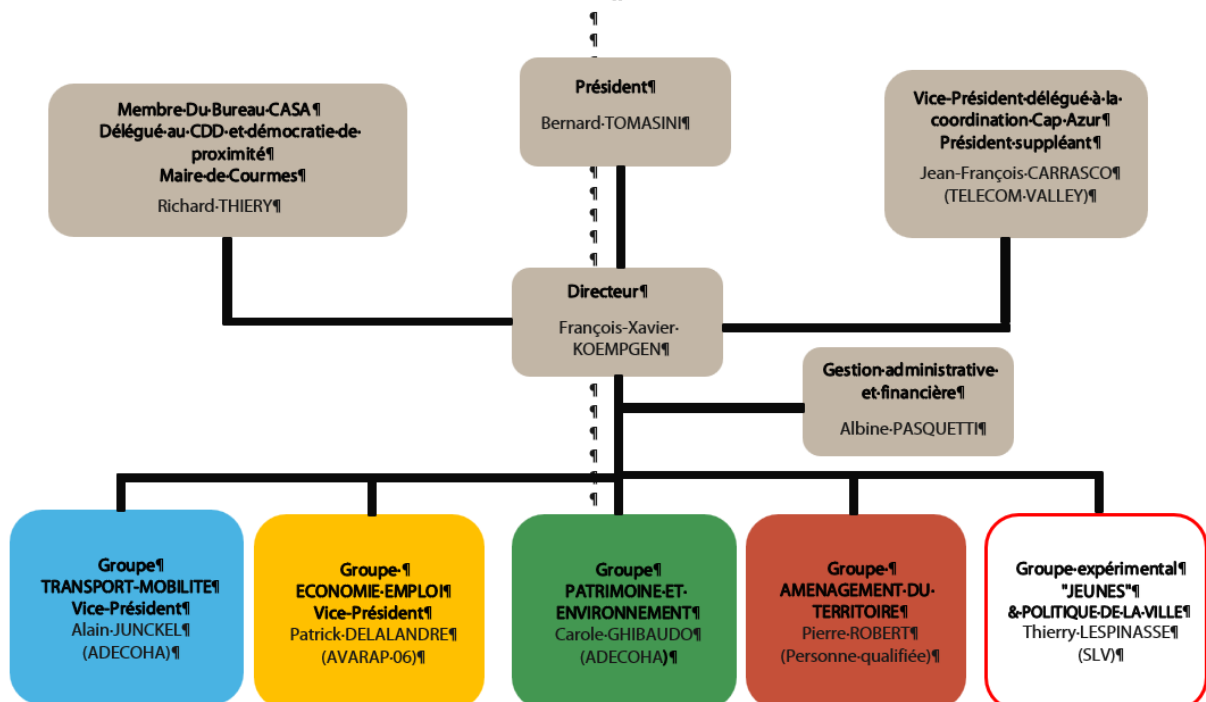
Son rôle est d'examiner notamment :

- Les délibérations devant être portées au Conseil Communautaire
- Le rapport annuel d'activités
- Le retour de la CASA sur les avis transmis
- Les événements qu'il organise ou auxquels il participe.

3. Les Bureaux

Le Bureau se réunit chaque mois. Il détermine la feuille de route, prépare les travaux des groupes, les colloques et événements auxquels participe le CDD. Les comptes rendus du Bureau sont publiés sur le site du CDD (cddcasa.fr) et disponibles pour tous.

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



4. Les Assemblées Plénières

o 14 novembre 2024

La réunion de l'Assemblée Plénière s'est tenue sous la Présidence de Monsieur Bernard TOMASINI, Préfet de Région Honoraire. Plus d'une quinzaine de participants ont assisté aux présentations et échanges.

Deux points ont été abordés :

1. La restitution de l'avis sur les déchets verts

Le CDD de la CASA a souhaité formuler des préconisations pour l'amélioration de la mise en œuvre de la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire). Il s'est autosaisi sur le sujet. Ce travail a été conduit principalement par deux membres actifs du Conseil de Développement et examiné lors de réunions transversales.

IL ressort des échanges que les déchets verts doivent être traités sur le territoire. Cela permettrait d'éviter que des camions ne les transportent en dehors. L'enjeu est de trouver un lieu de compostage et d'organiser une filière de traitement en associant les entreprises spécialisées.

2. L'avenir du CDD de la CASA.

Le Conseil de développement de la CASA a eu 20 ans en 2023. A cette occasion il a souhaité réfléchir sur ses enjeux et les améliorations qu'il pourrait mettre en œuvre. Le Cabinet "Avec Mozeïka" spécialisé dans l'intelligence collective a animé un séminaire de réflexion le 30 juin 2024.

4 axes ont été retenus :

- Améliorer les outils à la disposition des membres (besoin d'une communication transversale type forum, chat, ...)
- Renforcer la communication (améliorer la communication car essentiel pour transmettre les idées et faire venir du monde, ex : instaurer un lien avec les BDE afin de faire venir plus de jeunes)
- Organiser des événements sur le terrain (apporter un côté plus festif, ex : lance un concours sur un sujet choisi puis désigner un gagnant selon des règles du jeu)
- Impliquer les jeunes sur des travaux du CDD (renouveler les personnes afin d'essayer d'avoir des tranches d'âges plus équitables).



En règle générale, il fallait retenir que la communication est la clé pour redynamiser le CDD de la CASA. La mise en place d'actions est primordiale.



o 14 octobre 2025

La réunion de l'Assemblée Plénière s'est tenue sous la Présidence de Monsieur Jean-François CARRASCO, Président suppléant, Vice-Président délégué à Cap Azur.

Une quinzaine de participants ont assisté à la présentation des trois derniers avis produits par les groupes de travail.

Les échanges ont permis d'apporter des informations complémentaires, de répondre aux interrogations et d'effectuer quelques modifications.

Les trois avis

- o **Le franchissement de la Brague, réaménagement des buses de l'autoroute: une urgence et deux opportunités.**
- o **La pollinisation, quelles idées, quelles préconisations pour améliorer ce mécanisme naturel clef pour la préservation de la biodiversité sur le territoire ?**
- o **Le Projet Alimentaire Territorial, comment les jeunes perçoivent-ils la question de l'alimentation – avis flash d'un groupe de jeunes du territoire ayant participé à la fresque alimentaire.**

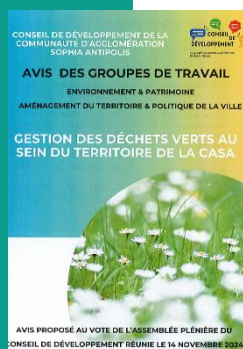


II. L'AIDE A LA DECISION

La mission principale du CDD est de soutenir les élus dans leur processus décisionnel. Cela implique une participation active aux commissions et comités communautaires, ainsi que l'organisation d'événements de terrain favorisant la rencontre et la concertation avec les acteurs locaux.

1. Les avis

o 2024



GESTION DES DECHETS VERTS AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA CASA.

En 2024, le CDD s'est autosaisi de la problématique de la gestion des déchets de la CASA. Ce sont les membres des groupes de travail « Environnement – Patrimoine et Aménagement du Territoire » qui se sont intéressés plus particulièrement au sujet en ciblant le créneau des DÉCHETS VERTS dont la production annuelle recueillie dans les diverses déchetteries de la CASA est de l'ordre de 22 000 tonnes (en 2023).

Les préconisations

- Constitution d'une filière pour la réutilisation des déchets verts.**
- Mise en place d'un partenariat avec les acteurs (UNIVALOM, les services de la CASA et les mairies) pour améliorer le traitement des déchets verts sur le territoire.**
- Analyse de l'exploitation des déchets verts (notamment à Villeneuve), le mode de traitement des tonnes recueillies par la commune et voir comment pourrait-on composter cette ressource ?**
- Organisation d'Actions ciblées sur la population productrice des déchets verts.**



Cet avis a été proposé au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement réunie le 14 novembre 2024.



o 2025



AVIS DES 4 GROUPES DE TRAVAIL

LA POLLINISATION



LA POLLINISATION - QUELLES IDEES, QUELLES PRECONISATIONS POUR AMELIORER CE MECANISME NATUREL CLEF POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE SUR LE TERRITOIRE ?

La biodiversité a toujours été une priorité pour le Conseil de Développement de la CASA qui veille à l'intégrer dans les discussions sur la mobilité, l'économie et les projets d'aménagement. La préservation et l'enrichissement de la biodiversité orientent ainsi ses réflexions.



Le CDD s'est autosaisi de la question de la pollinisation et a concentré ses efforts sur cet aspect crucial pour la préservation de la biodiversité.

Les objectifs :

- Comprendre les enjeux et le contexte globale de la pollinisation.
- Mettre en avant les actions menées par la CASA à l'échelle intercommunale.
- Proposer des préconisations.



Cinq sont identifiées comme majeures parmi la vingtaine proposée :

- Utiliser le fauchage (tardif) plutôt que la tonte et conserver les habitats des abeilles sauvages (bois mort / haies / ...)
- Laisser pousser les plantes sauvages et/ou planter les plantes mellifères.
- Favoriser le développement des activités agricoles ainsi que les acteurs de la pollinisation – notamment en leur garantissant l'accès à la ressource en eau.
- Utiliser les zones d'activités ou certains espaces, publics et privés, pour créer des lieux favorables à la pollinisation.
- Lutter contre la pollution dans les différents secteurs émetteurs jouant un rôle dans la destruction des habitats naturel des pollinisateurs et renforcer le rôle du garde champêtre sur ces questions.

Cet avis a été proposé au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement réunie le 14 octobre 2025.

LE FRANCHISSEMENT DE LA BRAGUE - REAMENAGER LES BUSES DE L'AUTOROUTE : UNE URGENCE ET DEUX OPPORTUNITES.

Les membres du Conseil de Développement de la CASA, notamment l'association AVENIR06 et l'ASEB-AM se sont autosaisis d'un sujet intéressant qui touche le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), en particulier les communes de la frange littorale.

L'avis proposé vise :

- A rappeler l'urgence du remplacement des buses autoroutières au niveau de la Brague.
- A proposer une vision d'ensemble intégrée de l'aménagement du corridor littoral CASA.
- A explorer les synergies possibles avec les projets structurants à moyen et long terme comme la Ligne Nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur (LNPCA) et la requalification du trait de côte.

Leur travail a permis de formuler les préconisations suivantes :

- Rétablir une sécurité en changeant les buses de l'autoroute par un pont en arche.
- Rappeler les campagnes de nettoyage des rives de la Brague et leur fréquence pour éviter la création d'embâcle lors des phénomènes pluvieux intenses, de plus en plus fréquents à cause du dérèglement climatique.
- Profiter du délaissé d'autoroute pour y placer la LNPCA et revoir son tracé originel.
- Surélever la voie ferrée sur pilotis pour assurer sa pérennité et utiliser l'espace inférieur pour les mobilités douces et l'écotourisme.
- Réaffecter la voie SNCF existante en voie routière lente avec intégration de mobilités douces (pistes cyclables, piétons).
- Réaménager le bord de mer pour anticiper les submersions marines et favoriser l'évacuation des eaux de la Brague en réalisant les travaux dans le delta rendant au fleuve son ampleur initiale (avant l'implantation de la Siesta).
- Créer un « litto-tram » pour faciliter les échanges entre les pôles urbains Côtiers.

Cet avis a été proposé au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement réunie le 14 octobre 2025.





LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL, COMMENT LES JEUNES VOIENT L'ALIMENTATION -AVIS FLASH D'UN GROUPE DE JEUNES DU TERRITOIRE.

Le Conseil de Développement de la CASA a été associé à l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et s'est proposé de porter une action de sensibilisation à la population à travers la fresque de l'alimentation.

Inspirée de la Fresque du Climat, la Fresque de l'Alimentation est un atelier participatif d'une durée d'environ trois heures. Elle réunit généralement une dizaine de participants autour d'une table. Chaque atelier débute par un temps d'introduction, où l'animatrice présente les objectifs, les règles du jeu et la méthode. Le but pédagogique est multiple : comprendre, réfléchir et collaborer.

À l'issue de la fresque, les jeunes ont proposé un ensemble de préconisations classées en plusieurs thématiques, traduisant une volonté de transformation à différentes échelles (individuelle, collective, territoriale).

■ Sensibilisation et éducation :

- Créer des campagnes locales d'information sur les outils de lutte contre le gaspillage (applications mobiles, zones de don, frigos partagés).
- Réintégrer des cours de cuisine pratique dès le collège pour favoriser l'autonomie alimentaire et limiter le gaspillage.
- Proposer des cours de nutrition en lien avec les programmes scolaires, en insistant sur l'équilibre alimentaire et la compréhension des étiquettes.

■ Agriculture et lien au territoire :

- Mettre en place des ateliers pratiques pour apprendre à cultiver des plantes aromatiques ou des légumes en pot, y compris en habitat urbain dense.
- Organiser des visites de fermes locales pour mieux comprendre les réalités du métier d'agriculteur et les contraintes économiques et climatiques.

■ Économie circulaire et accessibilité :

- Mettre en place des tickets restaurant utilisables dans des points de vente partenaires (AMAP, marchés bio, épiceries solidaires).
- Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire favorisant l'accès à des produits bio à prix réduits pour les publics précaires.
- Encourager les restaurants scolaires et d'entreprise à s'approvisionner localement en produits de saison, avec un objectif de réduction de la part de viande.

■ Santé et modes de vie :

- Proposer des idées simples de plats végétariens équilibrés à travers des fiches recettes, ateliers ou tutoriels.
- Lier les démarches de nutrition à la promotion du sport et de la santé mentale (ex. : semaine bien-être dans les lycées).



Cet avis flash a été proposé au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement réunie le 14 octobre 2025.

2. La participation aux commissions et comités

Depuis le renouvellement de 2020, le Conseil de Développement participe à plusieurs instances de la CASA permettant ainsi à ses membres de participer directement aux échanges aux côtés des élus, des professionnels et des techniciens pour apporter leur regard citoyen.

- Le Comité des partenaires – Mobilité Transports
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Le Conseil d'Exploitation Envibus

Il est également associé à l'élaboration des différents projets prospectifs du territoire en faisant partie des Comités de pilotage, comme notamment celui du STERE (Schéma Territorial d'Equilibre et de Renaturation), du PAT (Projet Alimentaire Territorial) Stratégie de Gestion Partagée du Littoral, et CASAdapt.

De plus, pour appuyer ses travaux, les services de la CASA présentent ponctuellement à ses membres des études, des diagnostics ainsi que divers rapports.



(Atelier PAT-photos site CASA)

3. Les événements

o 5 octobre 2024

FORUM "LES RISQUES NATURELS"

La population a été invitée à venir débattre sur la question des risques naturels à l’occasion du forum organisé par le CDD de la CASA et le C2D d’Antibes Juan Les Pins au Palais des Congrès d’Antibes Juan Les Pins – Gestion Prévention, Prévision, tels étaient les thèmes des tables rondes.

Plus de 200 participants ont pu échanger avec les chercheurs, les scientifiques et professionnels autour de deux tables rondes, la première sur la gestion des risques avec Raphaëlle DREYFUS, Responsable du pôle hydrométéo et gestion de crise – Syndicat Mixte pour les Inondations, l’Aménagement et la Gestion de l’Eau (SMIAGE) et Guillaume CHAFFARDON, chef de service adjoint, Service Déplacement Risques Sécurité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)., la seconde sur la prévention des risques avec Damienne PROVITOLLO, Directrice de recherche CNRS, et Isabelle GALY, Chargée de mission, Mission OTESIA - Conseil Départemental 06.

- Ⓜ RISQUES LIÉS AU FEU
- Ⓜ RISQUES LIÉS À L'EAU
- Ⓜ RISQUES LIÉS À LA TERRE
- Ⓜ RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES
- Ⓜ RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ HUMAINE
- Ⓜ RISQUES SANITAIRES

FORUM GRATUIT SUR INSCRIPTION
c2d@ville-antibes.fr



o 27 septembre 2025

FORUM CULTURE ET PATRIMOINE

Le CDD de la CASA et le C2D d'Antibes Juan-les Pins ont organisé un forum citoyen « culture et patrimoine » au Palais des congrès d'Antibes Juan- Les - Pins.

Plus d'une centaine de participants sont venus écouter les experts et échanger avec eux autour de deux tables rondes, la première sur la préservation, l'évolution et la transmission des patrimoines culturels : enjeux et perspectives avec Alexandre GIUGLARIS, Directeur général de la Fondation du Patrimoine, Philippe SOLIGNAC, Architecte et Urbaniste de l'État en chef - Ministère de la Culture - Direction générale des patrimoines et de l'architecture et Sylvie CHRISTOFLE, Maître de conférences à l' Université Nice Côte d'Azur et Directrice du Master 2 Management de l'Hôtellerie Internationale (MHI), , la seconde sur la Culture et le Patrimoine, comment attirer pour mieux développer ? avec Chantille de LINCOURT, fondatrice du site Internet "Villages & Patrimoine" : média de référence sur le tourisme patrimonial / valorisation des territoires & savoir-faire.



UN ENGAGEMENT AU-DELA DU TERRITOIRE

1. La CNCD (Coordination Nationale des Conseils de Développement)



Le Conseil de développement de la CASA adhère à la Coordination nationale des Conseils de développement depuis 2015 <https://conseils-de-developpement.fr/>

Avec ses homologues, il joue un rôle à l'échelle nationale pour porter la voix de la société civile. Il défend et fait la promotion de la démocratie participative en tant qu'instance nécessaire à la vie politique locale.

Son Président et ses Vice-Présidents participent activement à ses instances, Conseil d'Administration, Bureau, Assemblée et assistent chaque année aux rencontres nationales des Conseils de Développement.

En 2024 : rencontres de Paris : « Les promesses de la démocratie intercommunale ».



En 2025 : rencontres de Toulouse : « Les Conseils de Développement au cœur de la citoyenneté intercommunale ?! »

Ces rencontres sont à la démocratie participative ce que le Congrès des maires est aux communes.

Des échanges constructifs sont également proposés sous forme de webinaires, centrés sur les saisines adressées aux Conseils de Développement et visant à favoriser le partage d'expériences. Ces ateliers participatifs, organisés en visioconférence, rassemblent techniciens, citoyens et professionnels autour de discussions enrichissantes.

Entre 2024 et 2025 une trentaine de webinaires se sont tenus avec comme thématiques principales la mobilité, la communication et la mobilisation des citoyens.

2. La CRCD (Coordination régionale des Conseils de Développement)

Depuis 2021, le CDD de la CASA s'est engagé dans l'animation d'une Coordination Régionale des Conseils de Développement de la Région Sud PACA. (CRCD)

Cette CRCD Sud PACA se veut être un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des Conseils de Développement et leur équipe d'appui. Elle souhaite œuvrer pour la mise en réseau des travaux et des pratiques, notamment sur des sujets communs qui concernent de nombreux territoires.

Son ambition : constituer un lieu de réflexion, d'observation, d'échange et de concertation sur des problématiques communes pour enrichir le débat public. Promouvoir la démocratie contributive en améliorant sa visibilité et son rôle. Partager des connaissances et des expériences dans le respect des valeurs et de l'indépendance des CDD membres.

Début 2024 elle a réussi à obtenir une représentation au CESER dans le troisième collège : dédié aux organismes et associations qui participent à la vie collective de la Région : 24 fédérations, chambres, caisses, comités régionaux et associations. C'est le Président du CDD de la CASA qui a été désigné pour y siéger.

Le 22 novembre 2024 : Rencontre des Conseils de Développement au siège de la Métropole d'Aix Marseille Provence, au PHARO.

De nombreux Conseils de Développement de la région étaient présents.



Il en ressort que la coordination doit être une courroie de transmission auprès du CESER. Elle doit faire remonter les préconisations des CDD. Elle doit également diffuser auprès de ses membres les travaux et publications du CESER en lien avec les politiques locales.

La coordination est en outre un moyen d'affranchissement de certains clivages notamment géographique, et permet de prendre de la hauteur sur certains sujets.

UNE EVOLUTION SOUHAITEE

À l'initiative du Bureau, les membres du Conseil de développement ont réfléchi aux améliorations qu'ils jugeaient nécessaires pour mener à bien leurs missions. La mise en œuvre de ces évolutions est désormais engagée.

Outils informatiques & communication

La plateforme collaborative dédiée aux membres a été modernisée. Plusieurs actions de communication ont été définies afin de renforcer la visibilité du Conseil de Développement et susciter l'intérêt des citoyens pour y prendre part activement.

Groupes "jeunes"

En partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale de la CASA et en application de la Convention Territoriale Globale de la CAF, un groupe expérimental intitulé "Jeunes" a été mis en place afin de favoriser l'expression et l'implication des jeunes sur les sujets en lien avec la famille qui les concernent et qui sont à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération.

A terme, il pourrait être envisagé de créer un Conseil Consultatif des Jeunes.

Evènements de terrain

Entre 2024 et 2025, le CDD a poursuivi sa présence territoriale en organisant deux forums en partenariat avec le Conseil de Développement d'Antibes Juan-les-Pins, en prenant part à des ateliers aux côtés des acteurs locaux, et en déployant des fresques pédagogiques à destination du grand public et des professionnels.

Il apparaît clairement que ces perspectives d'évolution doivent s'inscrire dans la continuité afin de faire perdurer la collaboration fructueuse avec les élus et les services au bénéfice de l'ensemble du territoire communautaire.

Si vous souhaitez en savoir plus vous pouvez
consulter notre site



<https://www.cddcasa.fr/>



Ou nous contacter au:

04 89 87.70.05

04.89.87.70.42



Fresque alimentaire 16/04/2025